



A Monsieur le Préfet

Objet : préavis de grève départemental

Patrice Faure

24 Place de la République

56000 Vannes

Le 4 décembre 2020

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève départemental réductible spécifique à notre secteur professionnel à compter de 15 décembre 2020 de 0h conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail. Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées. Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
- L'Établissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
- Les ESPIC, CLCC, et les établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux privés chargés de la gestion d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- ✓ Retrait du projet de loi de transformation de la fonction publique
- ✓ Le retrait du pacte de responsabilité et de loi santé ;
- ✓ L'arrêt des fermetures de lits et services ;
- ✓ L'arrêt des réorganisations de l'offre de soins et de l'Action Sociale ;
- ✓ L'abandon de toutes les mesures d'économie qui asphyxient les établissements et les services
- ✓ Le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes ;
- ✓ La défense des droits statutaires et conventionnels de la BASS ;
- ✓ L'augmentation générale des salaires et de meilleurs déroulements de carrière ;
- ✓ L'augmentation des pensions ;
- ✓ L'amélioration des conditions de travail et la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers ;
- ✓ L'arrêt des politiques de précarisation des personnels et des agents ;
- ✓ L'arrêt de la casse des métiers du social.
- ✓ L'abrogation de loi travail (Macron et El Khomri)
- ✓ Le renforcement de l'inspection du travail et son extension sur le secteur public...
- ✓ Réouverture de la négociation du Ségur.

Également, le projet de loi sur la réforme de retraites du gouvernement et loin des attentes des personnels et des retraité.e.s de nos secteurs d'activités du sanitaire , médico-sociale et sociale privé et public , nous rappelons les revendications en la matière :

- ✓ Reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, le maintien et l'extension de la catégorie active avec un départ anticipé à la retraite pour le secteur public et privé

- ✓ Recrutement de professionnel.le.s supplémentaires immédiatement et d' un plan de formation pluridisciplinaire pour générer de l'emploi et ainsi contribuer à augmenter le financement de la sécurité sociale et les caisses de retraite
- ✓ Revalorisation générale des salaires et reconnaissance des qualifications des professionnel.le.s dans nos secteurs , préalable pour garantir une meilleure pension de retraite pour les salarié.e.s
- ✓ Retrait du projet actuel de réforme sur les retraites qui prône : le rallongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge de départ à la retraite, un système par point, une baisse des pensions et la suppression des régimes spécifiques...

Dans le cadre de ce préavis, les salariés des secteurs publics et privés de la santé, du social et du médico-social se mobiliseront pour :

- ✓ Renforcement des moyens financiers significativement pour les établissements, ce qui passe par une revalorisation de l'ONDAM d'au moins 5 % dans le cadre d'un correctif budgétaire de Loi de Finances de la Sécurité Sociale.
- ✓ Recrutement de professionnel.le.s supplémentaires immédiatement et plan de formation pluridisciplinaire.
- ✓ Revalorisation générale des salaires de 300 euros/net (non des primes) et reconnaissance des qualifications des professionnel.le.s
- ✓ Le versement de la prime exceptionnelle COVID aux salarié.es du secteur sanitaire et médico-sociale public/privé
- ✓ Arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et des ouvertures de lits où cela est nécessaire.
- ✓ De réelles mesures qui garantissent l'accès, la proximité et l'égalité de prise en charge pour la population sur tout le territoire.
- ✓ La reconquête et construction d'un grand service public de Santé et d'Action Sociale de proximité,
- ✓ L'arrêt des restructurations en cours, des fusions, des fermetures de lits, de services, pour un renforcement de l'existant notamment dans le cadre des missions de Service Public qui doivent rester exclusivement assurées au sein de l'hôpital public,
- ✓ La réouverture des services fermés sur des critères purement financiers bien qu'utiles pour assurer la couverture sanitaire, sociale et médico-sociale des populations,
- ✓ Une meilleure répartition de l'offre de médecine de ville (médecine générale et spécialités au tarif conventionnel du secteur 1) permettant un meilleur accès aux soins pour les plus démunis,
- ✓ La création de Centres de santé renforcés, assurant une offre pluridisciplinaire, des missions de prévention et d'accompagnement social, mais aussi participant à la permanence des soins ambulatoires par un accueil aux horaires élargis en soirée, le week-end et les jours fériés,
- ✓ L'exonération de la taxe sur les salaires permettant de gagner 6% sur les dépenses de personnel et de (re)créer des emplois,
- ✓ Que l'argent public soit utilisé pour les établissements publics et privés à but non lucratif et non aux cliniques où établissements privés à but lucratif qui ne servent qu'à grossir le profit de leurs actionnaires au détriment des salarié(e)s et des usagers.
- ✓ Les respects du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail des salarié(e)s
- ✓ Des effectifs en personnels à la hauteur des besoins des usagers pour prodiguer des soins et un accompagnement adapté auprès des populations fragilisées
- ✓ Les respects de la réglementation des instances, des représentants des personnels et du droit syndical,
- ✓ Une gouvernance partagée plus démocratique dans les établissements publics comme privé,
- ✓ L'arrêt des procédures « en mode dégradés » dans les établissements
- ✓ Le blocage des plans de retour à l'équilibre financier et de toutes remises en cause des conquits sociaux des personnels.
- ✓ L'effacement total des dettes des établissements.
- ✓ Suppression de la TVA sur les achats hospitaliers publics ou privés à but non lucratif.
- ✓ Revalorisations salariales portant le salaire minimum à 1700 € net, source de croissance et qui permettrait par les cotisations sociales d'abonder les caisses de sécurité, de retraites et de protections sociales.
- ✓ Que les stratégies de santé et réformes se fassent à partir des besoins de la population et non en fonction des enveloppes budgétaires
- ✓ Le maintien des CHSCT dans le public ainsi que son rétablissement dans le privé...

Veuillez agréer, Monsieur Le Préfet du Morbihan, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'USD CGT 56
Ludovic Bénabès
Tél : 06.45.52.60.30

Mail : usdcgt56@gmail.com